

PLANÈTE | CHRONIQUE

Du déclin de l'écologie politique



par Stéphane Foucart

C'est un paradoxe qui passionnera sûrement, un jour, les politistes et les historiens. Pourquoi, alors qu'à peu près tout ce que le mouvement écologiste annonce depuis un demi-siècle est en train d'advenir, l'écologie politique est-elle à ce point en déclin ? En France, il est de bon ton de moquer l'incapacité des Verts à convaincre, mais force est de constater que c'est en réalité toute la thématique environnementale qui a presque disparu de la conversation publique en vue des élections européennes du 9 juin.

Plusieurs facteurs conjoncturels expliquent cet effondrement : le retour de la guerre et l'exigence renouvelée de puissance des Etats, l'inflation, la capture de certains grands médias et leur mise au service d'intérêts idéologiques et/ou industriels, etc.

Une autre cause, plus profonde, est aussi, à l'évidence, la criminalisation du mouvement environnementaliste. Michel Forst, le rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement, s'en est ému à plusieurs reprises au cours des derniers mois. Toute l'Europe est touchée, mais, dans un entretien accordé début juin à *Reporterre*, M. Forst estime que, en termes de gestion policière des actions écologistes, la France fait figure d'exception – le Royaume-Uni se distinguant par l'extravagante sévérité de sa réponse judiciaire. « *La France est le pire pays d'Europe concernant la répression policière des militants environnementaux*, dit M. Forst. *La violence des forces de l'ordre est hors catégorie. Leurs homologues à l'étranger ne comprennent pas la manière dont les Français répondent aux manifestations, ne comprennent pas qu'on puisse user d'une telle violence.* »

Un pouvoir normatif

Ces mots ne sont pas ceux d'un dangereux zadiste ou d'un opposant politique. Personnalité d'une grande pondération, M. Forst a été nommé à son poste en 2022, au terme d'un consensus des 158 Etats-parties à la convention d'Aarhus. Les formes de répression qu'il dénonce sont non seulement une menace pour la démocratie elle-même, comme il le dit en substance, mais elles ont aussi à n'en pas douter un effet politique. De fait, les actions de l'Etat ont sur l'esprit de ses administrés un pouvoir normatif, et la spectaculaire brutalité du traitement réservé aux militants écologistes agit comme une remise en cause « officielle » de la légitimité de leur cause, une relativisation de la gravité des questions qu'ils soulèvent.

Les exemples ne manquent pas. Le 24 mai, l'action de protestation menée par Extinction Rebellion et Greenpeace devant le siège d'Amundi (une société de gestion qui est l'un des principaux actionnaires de Total), à Paris, s'est soldée, selon une note interne des services de la Préfecture de police que *Le Monde* a pu consulter, par 220 interpellations dont 215 gardes à vue. Parmi elles, seules cinq personnes ont finalement fait l'objet de poursuites. Sans occulter la réalité des troubles et des dégâts provoqués par certains militants, sans ignorer non plus les gestes de violence gratuite commis par les forces de l'ordre à leur endroit, quel sens donner à un tel fiasco

policier ? Interpellations de masse, gardes à vue abusives ou interdiction de manifester ne sont pas seulement des instruments d'intimidation, ils sont autant de signaux adressés au corps social. L'écologie ? Une affaire de dangereux délinquants.

Aucun communiqué

Ce stigmate, les militants d'extrême droite, ou ceux de l'agriculture productiviste, y échappent largement. On s'en souvient : le 30 janvier, au moment même où Gabriel Attal prononçait son discours de politique générale assorti d'un martial « *Tu casses ? Tu ré pares ! Tu salis ? Tu nettoies !* » (adressé à la jeunesse), les forces de l'ordre ouvraient poliment le passage aux engins agricoles un peu partout en France, afin que ceux-ci puissent procéder au déversement de dizaines de tonnes de lisier et de déchets sur les bâtiments de l'Etat – avec des perspectives limitées de réparation ou de nettoyage.

Ces asymétries, dont il faut reconnaître qu'elles confinent parfois à l'absurde, sont légion. La journée du 1^{er} juin en offre un remarquable précipité. Ce jour-là, à moins d'une semaine des commémorations du Débarquement, la préfète du Morbihan annonce avoir porté plainte contre les Soulèvements de la Terre, pour des « *dégradations* » commises sur le monument aux anciens combattants de Sérent (Morbihan). Curieusement, son communiqué n'apporte aucun détail sur ces « *dégradations* ». Il faut se reporter aux images de revendication de l'action pour constater que celles-ci consistent essentiellement en un collage aux dimensions de deux rangées de feuilles A4, non sur le monument lui-même, mais sur son parvis, formant la phrase : « *Le vivant en résistance.* »

S'agit-il, comme s'en indigne la préfecture dans son communiqué – aussitôt répercuté par la secrétaire d'Etat aux anciens combattants –, d'un « *acte de vandalisme qui porte atteinte à la mémoire des combattants tombés pour défendre notre pays* » ? Peut-être, après tout. Mais le même jour et dans la même région, à Rosporden (Finistère), France Bleu Breizh Izel rapporte qu'un ancien candidat du Rassemblement national se lève au cours d'une réunion publique pour faire le salut nazi, prononçant distinctement « *Heil, Hitler !* ». Rien, manifestement, qui salisse la mémoire des soldats du 6 juin 1944 : aucun communiqué de la préfecture du Finistère sur une éventuelle plainte (elle sera déposée par la Ligue des droits de l'homme), aucune déclaration ou émotion particulière du côté du gouvernement. En miroir de la criminalisation des mouvements écologistes se construit ainsi la banalisation des postures et des mots de l'extrême droite la plus radicale, ratifiée par les silences du gouvernement et des services de l'Etat.